

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-des-Écorces tenue le lundi 14 septembre 2015 à la salle municipale à compter de 19h.

Sont présents :	Pierre Flamand	Maire
	Serge Piché	Conseiller
	Louise Lafrance	Conseillère
	Éric Paiement	Conseiller
	Normand Bernier	Conseiller
	Gaétan Brunet	Conseiller
	Yves Prud'homme	Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Flamand.

Sont également présents monsieur Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit comme secrétaire de cette séance ainsi que madame Nathalie Labelle, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Assistance : 3 personnes

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-09-5794**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance. Il est 19h.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-09-5795**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous en laissant l'item 14 « Varia » ouvert, et en retirant l'item 6-D *Installation de caméras au 672, boul. St-François* pour le reporté au budget 2016.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Présentation et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux :**
  - Séance ordinaire du 10 août 2015
  - Séance extraordinaire du 31 août 2015
4. **Période de questions**
5. **Correspondance**
6. **Administration générale**
  - A. Entériner paiement à GBA inc. – Plan de la CD dans biblio VB
  - B. Résolution d'appui – Demande au MAMOT pour réviser la classification des travaux et dépenses admissibles aux programmes d'aide financière
  - C. Panneaux d'indication du MTQ
    - Remplacer « Val-Barrette » par « Lac-des-Écorces (secteur Val-Barrette) »
  - D. Installation de caméras au 672, boul. St-François
7. **Sécurité publique (Service d'incendie et mesures d'urgence)**
8. **Voirie municipale**
  - A. Mandater un arpenteur-géomètre pour piqueter la virée du chemin du Domaine – Lot 3 605 805
  - B. Lancement d'un appel d'offres par invitation pour asphaltier 480m sur la montée Plouffe
9. **Hygiène du milieu (aqueduc, égout, ordures)**
  - A. RIDL – Conteneur pour recycler les TIC (les technologies de l'information et des communications)
  - B. N. Sigouin Infra-conseils – 1<sup>er</sup> paiement
    - Remplacement de la conduite d'aqueduc Route 311 Nord

- 10. **Santé et bien-être (HLM)**
- 11. **Urbanisme et environnement**
- 12. **Loisirs et culture**
- 13. **Autres**
  - A. Adoption des salaires d'août 2015 Pour un montant brut de 103 202.43 \$
  - B. Adoption des dépenses d'août 2015 Pour un montant de 226 788.69 \$
  - C. Opinion juridique aucun
  - D. Suivi budgétaire et transfert de fonds Pour un montant de 11 500 \$
- 14. **Varia**
- 15. **Période de question**
- 16. **Levée de la séance**

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-09-5796**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2015 soient acceptés, et ce, tels que déposés.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 19h01 et se termine à 19h12.

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-09-5797**

**ENTÉRINER LES PAIEMENT À GBA INC.**

**PLAN DE LA CAISSE DESJARDINS / BIBLIOTHÈQUE SECTEUR VB**

Il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la décision prise par le directeur général de payer les honoraires professionnels à *GBA inc. – Pierre-Luc Beauregard, architecte* concernant le projet de localiser le Centre de service Val-Barrette de la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides dans la bibliothèque du secteur Val-Barrette.

Facture # 1540	Relevé et mise en plans – Bibliothèque VB	531.18 \$ taxes incluses
Facture # 1541	Plan proposé – Caisse / Bibliothèque VB	692.84 \$ taxes incluses

Il est aussi résolu de payer ces factures à même le surplus affecté de 25 000 \$ prévu au budget 2015 pour les dépenses excédentaires relatives à la reconstruction de l'immeuble du 133, rue St-Joseph considérant que les frais d'architecte ne sont pas couverts par notre contrat d'assurance.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-09-5798**

**RÉSOLUTION D'APPUI – DEMANDE AU MAMOT POUR RÉVISER LA CLASSIFICATION DES TRAVAUX ET DÉPENSES ADMISSIBLES AUX PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE dans les modalités des divers programmes d'aide financière offerts par le gouvernement provincial, dont celui de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-

2018, la contribution gouvernementale versée ne peut servir au remboursement des travaux effectués en régie.

CONSIDÉRANT QUE que cette restriction supplémentaire aux divers programmes représente des déboursés supplémentaires importants pour les municipalités qui réalisent habituellement leurs travaux en régie.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

☞ Que le conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces, en appui à la Ville de Rivière-Rouge, demande à monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), de réviser la classification des travaux et des dépenses non-admissibles aux divers programmes d'aide financière, dont celui de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, afin que les travaux en régie soient considérés comme une dépense admissible.

☞ Que la présente résolution soit transmise à madame Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides et ministre des Relations internationales et de la Francophonie, à monsieur Sylvain Pagé, député de Labelle, à monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités, à la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'aux municipalités de cette MRC.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-09-5799**

**DEMANDE AU MTQ DE CORRIGER LES PANNEAUX D'INDICATION EN REMPLAÇANT « VAL-BARRETTE » PAR « LAC-DES-ÉCORCES (SECTEUR VAL-BARRETTE) »**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Écorces, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu du Code municipal du Québec, issue du regroupement du Village de Lac-des-Écorces, du Village de Val-Barrette et de la Municipalité de Beaux-Rivages, en vertu du décret n° 1196-2002, adopté en date du 9 octobre 2002, suivi d'un avis de changement de nom entré en vigueur en date du 21 juin 2003, soit le jour de sa publicité dans la Gazette officielle du Québec, ladite municipalité étant dûment immatriculée en date du 25 juin 2003, sous le no 8831855638.

CONSIDÉRANT QU' il existe toujours des panneaux d'indication du ministère des Transports du Québec (MTQ) mentionnant « Val-Barrette » alors que ce nom n'existe plus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-des-Écorces demande au MTQ de bien vouloir corriger tous les panneaux d'indication existant dans la région en remplaçant « Val-Barrette » par « Lac-des-Écorces (secteur Val-Barrette) ».

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-09-5800**

**MANDATER UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE POUR PIQUETER UNE VIRÉE SUR LE LOT 3 605 805**

ATTENDU QUE la municipalité désire étudier la faisabilité de construire une virée sur lot 3 605 805 dont elle est propriétaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général à mandater un arpenteur-géomètre afin de faire piqueter la dite virée sur le lot 3 605 805 pour s'assurer de sa faisabilité.

Cette dépense sera affectée au *Service d'arpentage de chemins*, GL 02-320-00-419-00.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-09-5801**

**LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA MONTÉE PLOUFFE (480 MÈTRES)**

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à la réfection de la montée Plouffe sur une longueur d'environ 480 mètres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le lancement d'un appel d'offres par invitations pour l'exécution de travaux de réfection de chemin sur une longueur d'environ 480 mètres sur la montée Plouffe.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-09-5802**

**OFFRE DE CONTENEURS PAR LA RIDL POUR RECYCLER LES TIC**

ATTENDU QUE M. Gaétan Brunet, conseiller et représentant municipal au sein du Conseil d'administration de la RIDL demande à la municipalité, au nom de la RIDL, si elle serait intéressée d'avoir des conteneurs afin de favoriser la récupération des technologies de l'information et des communications.

ATTENDU QUE les TIC regroupent toutes les composantes électroniques pouvant recevoir ou transmettre des informations telles que téléviseurs, ordinateurs, appareils radios, CB, téléphones cellulaires et intelligents, etc.

ATTENDU QUE lesdits conteneurs, au nombre de deux, seraient fournis par la RIDL et seraient localisés dans chacun des secteurs de la municipalité, soit Val-Barrette et Lac-des-Écorces.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter ladite offre de la RIDL ce qui permettrait à nos contribuables de venir déposer leurs composantes électroniques directement à un des deux endroits déterminés par la municipalité.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

19h17, monsieur Éric Paiement quitte la séance ordinaire pour une urgence incendie.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-09-5803**

**N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS – 1<sup>ER</sup> PAIEMENT  
REMPACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC ROUTE 311 NORD**

ATTENDU QUE N. Sigouin Infra-conseils a été mandaté pour réaliser les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la route 311 Nord dans le cadre du programme TECQ 2014-2018. Ces travaux consistant en la préparation des plans et devis,

en la coordination de l'appel d'offres pour les travaux et en la surveillance des travaux (résolution 2015-08-5767).

ATTENDU QUE ledit contrat totalise un montant de 16 000 \$, taxes en sus.

ATTENDU QU' un premier paiement de 5 873 \$, taxes en sus, est demandé pour les travaux effectués en date du 28 août 2015 – Relevés, plans et devis préliminaire – Facture #186 datée du 28 août 2015.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 5 873 \$, taxes en sus, à N. Sigouin Infra-conseils.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-09-5804**

**AUTORISATION DE PAIEMENTS – DÉPENSES D'AOÛT 2015**

Il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les salaires du mois d'août 2015 pour un montant brut de 103 202.43 \$ ainsi que les dépenses du mois d'août 2015 pour un montant de 226 788.69 \$.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-09-5805**

**RÉAMÉNAGEMENTS BUDGÉTAIRES**

Il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les réaménagements budgétaires au montant de 11 500 \$ tels que proposés par la directrice des services financiers en date du 10 septembre 2015.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 19h18 et se termine à 19h25.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO : 2015-09-5806**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser que la séance soit levée. Il est 19h25.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

---

Pierre Flamand, maire

---

Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier